

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE VENDIN

Séance du 25 mars 2019

Convocation du 18 mars 2019

Conseillers en exercice : 9

Conseillers présents : 6

Nombre de votants : 5

L'an deux mil dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNEAU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mrs CHESNEAU D - DURAND R. – Mme BEAUVAIS G –
Mme GARNIER T. - Mrs CROCHARD C – PRODHOMME Ph.

Absent : /

Absents excusés : Mr PERROT Ph - Mr CHANU S – Mme PLESSIS D

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Thérèse

----- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019** -----

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du mardi 12 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité sans observation.

----- **OBJET : DEL2019-03-001: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE** -----

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2018 de la Commune qui se résume ainsi : Dépenses de Fonctionnement : 300.642,04 Euros, Recettes de Fonctionnement : 512.927,77 Euros, d'où un excédent de Fonctionnement de 212.285,73 Euros ; Dépenses d'investissement : 93.195,84 Euros, Recettes d'investissement : 66.873,14 Euros, d'où un déficit d'investissement de 26.322,70 euros. Excédent global de clôture : 185.963,03 Euros.

----- **OBJET: DEL2019-03-002: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT** -----

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2018 du lotissement qui n'a eu aucune écriture budgétaire : Dépenses de Fonctionnement : 0 Euros, Recettes de Fonctionnement : 0 Euros, d'où un résultat de Fonctionnement nul ; Dépenses d'investissement : 0 Euros, Recettes d'investissement : 0 euros, d'où un résultat d'investissement nul. Résultat global de clôture : néant.

OBJET : DEL2019-03-003 : TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le vingt-cinq mars deux mil dix-neuf, le Conseil d'administration réuni sous la présidence de **Mme BEAUVAIS Geneviève**, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par **Mr CHESNEAU, Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif principal						
Résultat Reportés	19 765,05	/	/	171.469,89	19.765,05	171.469,89
Opération de l'exercice	73 430,79	66 873,14	300.642,04	341.457,88	374.072,83	408.331,02
TOTAUX	93.195,84	66.873,14	300.642,04	512.927,77	393.837,88	579.800,91
Résultat de clôture	26.322,70	/	/	212.285,73	26 322,70	212.285,73
Restes à réaliser	41.212,14	16.029,00	/	/	41.212,14	16.029,00
Totaux Cumulés	67.534,84	16.029,00	/	212.285,73	67.534,84	228.314,73
Résultat définitifs	51.505,84	/	/	212.285,73	/	160.779,89

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Annexe pour le Lot. De la Vallée						
Résultat Reportés	/	/	/	/	/	/
Opération de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0
Résultat de clôture	/	/	/	/	/	/
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
Totaux Cumulés	/	/	/	/	/	/
Résultat définitifs	/	/	/	/	/	/

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale aussi bien que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé le registre des délibérations : Mrs CHESNEAU D - DURAND R. – Mme BEAUVAIS G – Mme GARNIER T – Mrs CROCHARD C – PRODHOMME P.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré.

**OBJET:DEL2019-03-004:APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
COMMUNE – LOTISSEMENT DE LA VALLEE
DRESSES PAR Mme DE GEUSER Hélène, Comptable**

Le Conseil Municipal :

➤ **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**.

➤ **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET:DEL2019-03-005: AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 212.285,73 € et un déficit d'investissement de 26.322,70 € décide de les affecter comme suit :

↪ **26.322,70 € au compte 001** (déficit invest.reporté) de l'investissement dépenses.

↪ Les restes à réaliser **25.183,14 €** additionné du déficit d'investissement de **26.322,70 € soit un montant total de 51.505,84 € au compte 1068** (excédent Fonct. Capitalisés) de l'investissement recettes.

↪ Le solde, 212.285,73 (excédent de fonctionnement) – 51.505,84 soit **160.779,89 € au compte 002** (excédent antérieur reporté) du fonctionnement recettes.

OBJET: DEL2019-03-006:AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – LOTISSEMENT DE LA VALLEE

Le Conseil Municipal, après délibération et après avoir voté le Compte Administratif 2018 du Lotissement de la Vallée, constate que le résultat de clôture est nul et qu'il n'y a aucune affectation de résultats sur le budget primitif 2019.

**OBJET:DEL2019-03-007: DEVIS LOCHARD BEAUCE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
AMENAGEMENT PMR MAIRIE**

Vu la délibération n° DEL2018-10-003 du conseil municipal en date du 16 octobre 2018 portant sur l'acceptation du devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ de Brée pour réaliser les travaux d'aménagement PMR de la mairie, pour un montant de 3.940 euros HT soit 728 euros TTC ;

Considérant que pendant la période de travaux, il a été nécessaire de supprimer et rajouter quelques travaux, l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ a établi un point financier sur l'aménagement réalisé ;

Vu le devis n°E190249 en date du 14 mars 2019 transmis par l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ relatif aux aménagements complémentaires pour un montant total de 1.300 euros HT soit 1.560 euros TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

– **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ au montant de 1.300 euros HT soit 1.560 euros TTC concernat les travaux complémentaires réalisés pour l'aménagement PMR devant la mairie.

– **CHARGE** Mr le Maire d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à cette dépense qui sera mandatée à l'article 2135/64 de la section d'investissement.

OBJET:DEL2019-03-008 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2019 d'un montant total de 3.167 euros.

Familles Rurales Neuilly, La Sentine, ADMR	(compétence CCMA)	Club des Aînés Neuilly	75,00 €
APEEP Neuilly	150,00 €	Anciens Combattants Neuilly	130,00 €
Chambre des Métiers	30,50 €	La truite Neuilly Madré	100,00 €
La ligue	40,00 €	Comité des fêtes Neuilly	750,00€
Coopérative scolaire Neuilly	1.456 € (animations, à verser à la demande) + 185,50 euros (compensation CCA) = 1.641,50 €	Club sportif Javron Neuilly	250,00 €

OBJET:DEL2019-03-009: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Neuilly le Vendin,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide pour l'année 2019, de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	TAUX ANNEE 2018	TAUX VOTES ANNEE 2019	Bases prévisionnelles 2019	Produits attendus 2019
Taxe d'habitation	16,36 %	16,36 %	292 100	47 788
Taxe foncière bâti	24,15 %	24,15 %	367 100	88 655
Taxe foncière non bâti	41,42 %	41,42 %	103 100	42 704
			TOTAL	179 147

OBJET:DEL2019-03-010: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Après avoir pris connaissance du projet de budget pour 2019 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le dit budget qui s'établit comme suit : section de fonctionnement = 493.880,89 Euros ; section d'investissement = 110.573,62 Euros.

OBJET : DEL2019-03-011:VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT DE LA VALLEE

Après avoir pris connaissance du projet de budget pour 2019 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le dit budget qui s'établit comme suit : dépenses et recettes de fonctionnement : 5.005,00 Euros ; dépenses et recettes d'investissement : 5.000,00 Euros.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Adressage des lieux-dits : Suite à la présentation de la Poste du rapport d'audit du 8 mars 2019, la commission a commencé à travailler sur certaines décisions et doit se réunir pour finaliser afin de rendre compte à La Poste.

- Convention prestation de services commune/ccma : Mr le Maire informe de la rencontre en mairie avec la CCMA pour le renouvellement de la convention (compétence assainissement).

- Départ locatif : Mr le Maire informe que le locataire du logement communal n° 4 quittera le logement le 15 juin 2019.

- Repas CCAS : La date du repas est fixée au dimanche 20 octobre 2019.

OBJET : QUESTIONS ORALES

- IntraMuros : Mr le Maire demande la participation d'un élu à la réunion de présentation de l'application mobile IntraMuros le 8 avril à Lassay-les-Châteaux. Mr PRODHOMME s'y rendra.

- Consos EDF : Mr DURAND présente un bilan des consommations EDF de la commune et demande quelques explications concernant certains bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures 15.